



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 18 NOVEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Marc SARPAUX

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, M. André KUCHCINSKI, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, M. Ludovic PAJOT.

Absent(s) : M. Pierre GEORGET.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

FARDA AMÉNAGEMENT - TROISIÈME PROGRAMMATION 2024

(N°2024-524)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-10 et L.3232-1 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-501 du Conseil départemental du 12/12/2022 « FARDA 2023-2026 » ;

Vu la délibération n°2024-256 de la Commission Permanente du conseil départemental du 17/06/2024 « FARDA aménagement – deuxième programmation 2024 » ;

Vu la délibération n°2024-129 de la Commission Permanente du conseil départemental du

25/03/2024 « FARDA aménagement – première programmation 2024 » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 04/11/2024 ;

Messieurs Claude BACHELET et Jean-Jacques COTTEL, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Monsieur Pierre GEORGET, intéressé à l'affaire et excusé, n'a pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'adopter la modalité de reprise des dépenses à compter de la date de réception par le Département de la demande de subvention sur l'ensemble du programme FARDA 2023-2026, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer dans le cadre du FARDA Aménagement 2024 un montant total de 3 672 949,28 € de subventions correspondant à 131 projets, aux bénéficiaires et selon le détail (taux, montant total de l'opération, assiette éligible et montant de subvention) présenté dans les tableaux annexés et selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

La mise en œuvre de ces subventions départementales visées à l'article 2 s'applique selon les conditions et modalités suivantes :

1) Dans la limite des crédits inscrits au budget départemental, le Département pourra effectuer un premier versement de 50 % du montant prévisionnel de la subvention, sur production d'un ordre de service de démarrage ou d'une attestation de démarrage des travaux signée par le maire.

2) Des versements d'acomptes intermédiaires sont possibles, au prorata des dépenses réalisées jusqu'à 90 % maximum des dépenses réalisées. Ces versements se feront sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- État récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public ;
- Factures correspondant au projet ;
- Les pièces spécifiques précisées selon les dispositifs concernés.

3) Le versement du solde se fera sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- État récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public ;
- Factures correspondant au projet ;

- Plan de financement définitif faisant apparaître l'intégralité des sources de financement de l'opération (par exemple DETR, autres collectivités ou organismes) ;
- Le cas échéant : procès-verbal de réception de travaux, visite de réception en présence de la MDADT.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, joindre obligatoirement la délibération reprenant les modalités d'amortissement de la subvention.

Seules les dépenses réalisées à compter de la date de réception par le Département de la demande de subvention (lettre d'intention) seront prises en compte.

La modalité précitée permettant souplesse et réactivité face aux projets portés par les communes, s'appliquera sur l'ensemble du programme FARDA 2023-2026 dans une logique de cohérence et d'homogénéité de traitement, notamment pour les programmations adoptées en 2023 et 2024.

4) Si la dépense réelle de l'opération s'avère inférieure au montant de la dépense subventionnable, la subvention sera révisée sur la base du taux de participation. Si la dépense réelle est supérieure à la dépense subventionnable, la subvention restera égale au montant prévu dans la décision d'attribution.

5) Le Département se réserve le droit de suspendre le paiement, voire d'exiger le reversement partiel ou total des sommes reçues, s'il s'avère que l'opération n'a pas été réalisée conformément aux documents présentés à l'appui de la demande de subvention, ou bien que tout ou partie de la subvention n'a pas été utilisé pour l'objet initialement décrit.

6) L'aide départementale est subordonnée au respect d'un délai de deux ans pour l'achèvement des travaux à compter de la date de notification. Avant l'échéance de ce délai, le bénéficiaire pourra solliciter à titre exceptionnel une prolongation sur justification motivée. A défaut, le bénéfice de la subvention sera perdu.

7) La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication » consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.pasdecals.fr/Partenaires/Contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- Promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).

- Associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.

- Permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flamme, caliquots, looks and roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'évènement.

Article 4 :

La dépense versée en application de l'article 2 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C04-540A05	2041481-2041482 & 2324//90554	FARDA Aménagement	9 000 000,00	3 672 949,28

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 41 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais) Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 18 novembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

FARDA AMENAGEMENT - 3EME PROGRAMMATION 2024

COMMUNE	CODE DE LA DEMANDE	TYPE DE DEMANDE	INTITULE DE L'OPERATION	Montant HT projet éligible	Plafond	Taux	Montant demandé
VOLET ETUDES							
COMMUNE DE AUDINGHEN	2024-04651	SCHEMA DECI	étude de schéma communal DECI	10 900,37	10 000,00	60,00%	6 000,00
COMMUNE DE BIHUCOURT	2024-04782	SCHEMA DECI	établissement du schéma communal DECI	3 500,00		60,00%	2 100,00
COMMUNE DE LA COMTÉ	2024-04225	ETUDES BATIMENTS	études pour la requalification et la rénovation du groupe scolaire et des bâtiments communaux	10 500,00	10 000,00	60,00%	6 000,00
COMMUNE DE LEFAUX	2024-06143	ETUDES AMENAGEMENTS PAYSAGERS	étude paysagère pour la réalisation d'un espace public qualitatif	6 050,00		60,00%	3 630,00
COMMUNE DE LIGNY-THILLOY	2024-02253	ETUDES AMENAGEMENTS PAYSAGERS	réalisation d'une étude pour l'aménagement de l'ancienne peupleraie	2 000,00		60,00%	1 200,00
COMMUNE DE MARTINPUICH	2024-02712	ETUDES BATIMENTS	réalisation d'une étude pour le traitement acoustique de l'extension de la salle des fêtes	8 450,00		60,00%	5 070,00
COMMUNE DE RUITZ	2024-06149	ETUDES AMENAGEMENTS PAYSAGERS	étude pour l'aménagement paysager du centre bourg	7 980,00		60,00%	4 788,00
COMMUNE DE SAINT-TRICAT	2024-06635	ETUDES BATIMENTS	AMO pour la rénovation de la salle polyvalente	16 800,00	10 000,00	60,00%	6 000,00
COMMUNE DE SAMER	2024-04104	ETUDES BATIMENTS	étude de requalification de l'ancienne école primaire, de la salle des fêtes et de la maison de l'Abbaye	25 120,00	10 000,00	60,00%	6 000,00
DECI							
COMMUNE DE BOURTHES	2024-05824	DECI	installation de 4 poteaux incendie, centre bourg (1), hameau de Mieures (2) et hameau du Catelet (1)	3 833,60	2 500,00	40,00%	1 000,00
COMMUNE DE BOUVELINGHEM	2024-06615	DECI	installation d'une citerne de 45 m ³ rue du Moulin, 1 poteau incendie et prise d'eau RD 208 rue de Petit Quercamps	29 175,70	28 500,00	40,00%	11 400,00
COMMUNE DE HAVRINCOURT	2024-06673	DECI	travaux de défense incendie 1 poteau incendie rue d'Hermies, 1 prise accessoire angle rue de la Gare / rue des Acacias, 1 PA angle rue Neuve / rue des Calettes, 6 citernes incendie : 1 de 45 m ³ chemin (N°23) rue de Douai, 1 de 30 m ³ rue de Grincourt, 1 de 30 m ³ rue Neuve, 1 de 60 m ³ rue des Juifs, 1 de 60 m ³ pont d'Hermies, 1 de 120 m ³ au château	219 400,00	155 050,00	40,00%	62 020,00
COMMUNE DE LABROYE	2024-00427	DECI	mise en conformité de la défense incendie sur la commune : 1 borne incendie rue Perdue, 1 BI route d'Abeville et 1 poteau incendie route d'Hesdin	29 184,00	3 750,00	40,00%	1 500,00
COMMUNE DE LONGFOSSE	2024-03615	DECI	citerne 30 m ³ rue à Baudets	8 793,46		40,00%	3 517,38
COMMUNE DE OYE-PLAGE	2024-04965	DECI	installation de 9 poteaux incendie : rue Banc à Groseilles, rue de l'Etoile, avenue du Platier, rue des Dunes	23 400,00	7 500,00	40,00%	3 000,00
COMMUNE DE TORTEFONTAINE	2024-04878	DECI	installation d'un poteau incendie rue du Quint	4 770,18	1 250,00	40,00%	500,00
ABRIBUS							
COMMUNE DE BLAIRVILLE	2024-05866	Abribus	remplacement de l'abribus rue de Ficheux	3 740,00		50,00%	1 870,00
COMMUNE DE BLESSY	2024-06221	Abribus	implantation d'un nouvel abribus rue d'Aire (RD 159)	5 789,00	5 500,00	50,00%	2 750,00
COMMUNE DE HAMES-BOUCRES	2024-06052	Abribus	renouvellement d'abribus "écluse carré"	3 200,15		50,00%	1 600,07
COMMUNE DE PUISIEUX	2024-04265	Abribus	installation d'un abribus rue du 8 mai	3 275,50		50,00%	1 637,75
COMMUNE DE SAINT-AUGUSTIN	2024-06189	Abribus	fourniture et pose d'un abribus à la Chapelle Saint Winocq	4 599,00		50,00%	2 299,50
COMMUNE DE VERLINCTHUN	2024-04503	Abribus	pose d'un abribus à côté de la mairie	3 162,00		50,00%	1 581,00
TRAVAUX DU QUOTIDIEN							
COMMUNE DE AGNEZ-LÈS-DUISANS	2024-04751	ENTRETIEN BATIMENTS	réfection de la cour de l'école maternelle	7 220,70		20,00%	1 444,14
COMMUNE DE ALINCTHUN	2024-05062	ENTRETIEN BATIMENTS	rénovation d'un bâtiment communal	70 519,00	50 000,00	20,00%	10 000,00
COMMUNE DE ARDRES	2024-06699	ENTRETIEN BATIMENTS	rénovation de la toiture du complexe sportif Albert Loquet	65 500,00	50 000,00	20,00%	10 000,00
COMMUNE DE AUBIGNY-EN-ARTOIS	2024-05042	ENTRETIEN BATIMENTS	remplacement des menuiseries de la mairie	37 735,31		20,00%	7 547,06
COMMUNE DE AUDINGHEN	2024-06199	ENTRETIEN BATIMENTS	rénovation de l'école primaire	54 748,51	50 000,00	20,00%	10 000,00
COMMUNE DE AUMERVAL	2024-05250	ENTRETIEN BATIMENTS	création d'un local technique	20 446,12		20,00%	4 089,22
COMMUNE DE AUXI-LE-CHÂTEAU	2024-04762	ENTRETIEN BATIMENTS	isolation et mise aux normes accessibilité des sanitaires du groupe scolaire	33 847,05		20,00%	6 769,41
COMMUNE DE AYETTE	2024-05216	CIMETIERES	réfection des clôtures du cimetière	36 963,33		20,00%	7 392,66
COMMUNE DE BEAULENCOURT	2024-06566	CIMETIERES	aménagement des allées du cimetière	60 088,13	50 000,00	20,00%	10 000,00
COMMUNE DE BERGUENEUSE	2024-06319	ENTRETIEN BATIMENTS	réfection de la toiture de la salle du Bliot et de la mairie	46 944,00		20,00%	9 388,80
COMMUNE DE BLESSY	2024-05823	ENTRETIEN BATIMENTS	remplacement de la pompe à chaleur et pose d'un portillon à l'école	23 109,23		20,00%	4 621,84
COMMUNE DE BOISLEUX-AU-MONT	2024-05110	ENTRETIEN BATIMENTS	remplacement des huisseries de l'école maternelle	12 334,50		20,00%	2 466,90
COMMUNE DE BONNINGUES-LÈS-CALAIS	2024-00029	RESERVE FONCIERE	acquisition foncière au centre du village	137 600,00	50 000,00	20,00%	10 000,00
COMMUNE DE BOUIN-PLUMOISON	2024-06373	ENTRETIEN BATIMENTS	réfection de la toiture de la salle multisports	54 237,50	50 000,00	20,00%	10 000,00
COMMUNE DE BOUVELINGHEM	2024-05643	ENTRETIEN BATIMENTS	installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle multifonctionnelle	15 000,00		20,00%	3 000,00
COMMUNE DE BRÉXENT-ÉNOCC	2024-06021	ENTRETIEN BATIMENTS	remplacement de la toiture et de fenêtres de la salle polyvalente	83 161,44	50 000,00	20,00%	10 000,00
COMMUNE DE CAPELLE-LÈS-HESDIN	2024-04349	ENTRETIEN BATIMENTS	réfection de la façade de la garderie périscolaire	7 901,00		20,00%	1 580,20
COMMUNE DE ESSARS	2024-02772	ENTRETIEN BATIMENTS	isolation des murs extérieurs et réfection de toiture du préfabriqué de l'école Pierre Bachelet	47 408,44		20,00%	9 481,68
COMMUNE DE GRÉVILLERS	2024-03682	ENTRETIEN BATIMENTS	rénovation du monument du Général Frère	86 507,43	50 000,00	20,00%	10 000,00
COMMUNE DE GRINCOURT-LÈS-PAS	2024-06157	ENTRETIEN BATIMENTS	rénovation du logement communal	24 774,05		20,00%	4 954,81

COMMUNE DE HESDIN-L'ABBÉ	2024-05223	ENTRETIEN BATIMENTS	réfection des toitures de la salle de réunion et de l'atelier des services techniques	33 468,42		20,00%	6 693,68
COMMUNE DE INCOURT	2024-03492	ENTRETIEN BATIMENTS	réfection de la toiture de la mairie	43 649,44		20,00%	8 729,88
COMMUNE DE LA CAUCHIE	2024-06556	MONUMENTS AUX MORTS	rénovation et déplacement du monument aux morts	38 351,00		20,00%	7 670,20
COMMUNE DE LANDRETHUN-LE-NORD	2024-05065	ENTRETIEN BATIMENTS	rénovation de l'ancien presbytère	50 193,53	50 000,00	20,00%	10 000,00
COMMUNE DE MARTINPUICH	2024-06301	ENTRETIEN BATIMENTS	travaux d'acoustique à la salle polyvalente	20 219,50		20,00%	4 043,90
COMMUNE DE METZ-EN-COUTURE	2024-06299	ENTRETIEN BATIMENTS	rejointoiement des murs de l'école communale Jules Ferry	21 272,85		20,00%	4 254,57
COMMUNE DE NESLES	2024-04089	ENTRETIEN BATIMENTS	entretien divers dans l'école communale	82 054,83	50 000,00	20,00%	10 000,00
COMMUNE DE NORDAUSQUES	2024-04663	ENTRETIEN BATIMENTS	travaux d'entretien de divers bâtiments communaux	43 716,12		20,00%	8 743,22
COMMUNE DE NOYELLES-SOUS-BELLONNE	2024-06552	ENTRETIEN BATIMENTS	sécurisation et aménagement autour de la mairie et de l'école	52 404,00	50 000,00	20,00%	10 000,00
COMMUNE DE OFFRETHUN	2024-04082	ENTRETIEN BATIMENTS	remplacement de la porte d'entrée de la mairie	6 579,63		20,00%	1 315,92
COMMUNE DE OYE-PLAGE	2024-06175	MONUMENTS AUX MORTS	rénovation du monument aux morts	28 311,00		20,00%	5 662,20
COMMUNE DE PEUPLINGUES	2024-05224	ENTRETIEN BATIMENTS	pose de panneaux photovoltaïques	67 051,38	50 000,00	20,00%	10 000,00
COMMUNE DE QUERNES	2024-04110	ENTRETIEN BATIMENTS	mise en accessibilité de l'école Condorcet	35 000,00		20,00%	7 000,00
COMMUNE DE QUIÉRY-LA-MOTTE	2024-05531	ENTRETIEN BATIMENTS	pose de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente Jacques Breil	74 042,00	50 000,00	20,00%	10 000,00
COMMUNE DE QUOEUX-HAUT-MAÏNIL	2024-06313	ENTRETIEN BATIMENTS	réfection de la toiture de la mairie	40 392,50		20,00%	8 078,50
COMMUNE DE RECQUES-SUR-HEM	2024-05654	ENTRETIEN BATIMENTS	réfection des terrains de football	7 280,00		20,00%	1 456,00
COMMUNE DE RÉMY	2024-05623	ENTRETIEN BATIMENTS	remplacement des fenêtres de la salle de classe	15 052,13		20,00%	3 010,42
COMMUNE DE RETY	2024-04169	ENTRETIEN BATIMENTS	entretien et amélioration du patrimoine communal	10 074,28		20,00%	2 014,85
COMMUNE DE ROBECQ	2024-04802	CIMETIERES	aménagement paysager et PMR du cimetière	18 427,89		20,00%	3 685,57
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-CHOQUEL	2024-04506	ENTRETIEN BATIMENTS	remplacement de menuiseries au logement communal	17 929,56		20,00%	3 585,91
COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-TERNOISE	2024-06033	ENTRETIEN BATIMENTS	remplacement des huisseries de la salle Martin	20 350,44		20,00%	4 070,08
COMMUNE DE SAINT-TRICAT	2024-06461	ENTRETIEN BATIMENTS	remplacement de 2 ballons d'eau chaude et mobilier mairie	29 078,05		20,00%	5 815,61
COMMUNE DE SIRACOURT	2024-04607	CIMETIERES	extension du cimetière	32 667,00		20,00%	6 533,40
COMMUNE DE TINCQUES	2024-05215	ENTRETIEN BATIMENTS	remplacement de l'ensemble des luminaires intérieurs des bâtiments publics de la commune	25 408,49		20,00%	5 081,69
COMMUNE DE TROISVAUX	2024-06734	ENTRETIEN BATIMENTS	construction d'un local adossé à la salle communale	84 956,00	50 000,00	20,00%	10 000,00
COMMUNE DE VILLERS-AU-FLOS	2024-06035	ENTRETIEN BATIMENTS	travaux de peinture dans la salle des fêtes et la cuisine	19 951,90		20,00%	3 990,38
COMMUNE DE VILLERS-CHÂTEL	2024-04793	ENTRETIEN BATIMENTS	remplacement des menuiseries de la mairie	14 259,40		20,00%	2 851,88
COMMUNE DE WAVRANS-SUR-TERNOISE	2024-02610	ENTRETIEN BATIMENTS	rénovation de la salle des fêtes communale	85 069,33	50 000,00	20,00%	10 000,00

PROJETS STRUCTURANTS ET PATRIMONIAUX

SERVICES AUX PUBLICS

COMMUNE DE AMBLETEUSE	2024-00754	SERVICES PUBLICS	transformation de l'ancienne bibliothèque en Salle des Mariages, de permanences d'action sociale	317 758,15	300 000,00	33,33%	100 000,00
COMMUNE DE ATHIES	2024-06090	SERVICES PUBLICS	construction d'une école maternelle, d'une cantine et d'une garderie	1 649 401,11	300 000,00	33,33%	100 000,00
COMMUNE DE BAZINGHEN	2024-05522	SERVICES PUBLICS	transfert de la bibliothèque dans l'école communale	14 378,80		30,00%	4 313,64
COMMUNE DE BELLEBRUNE	2024-05640	SERVICES PUBLICS	rénovation énergétique de la salle polyvalente - phase 2	464 969,75	300 000,00	33,33%	100 000,00
COMMUNE DE BOURSIN	2024-00128	SERVICES PUBLICS	réfection de la salle communale Louis Beutin	53 762,50		27,50%	14 784,68
COMMUNE DE BUIRE-LE-SEC	2024-06215	SERVICES PUBLICS	construction d'une salle multi-activités et d'un restaurant scolaire	944 672,79	300 000,00	36,66%	110 000,00
COMMUNE DE BUSNES	2024-06432	SERVICES PUBLICS	transformation d'un bâtiment en salles de classe et mise aux normes de l'accessibilité	526 000,00	300 000,00	33,33%	100 000,00
COMMUNE DE CLÉTY	2024-06367	SERVICES PUBLICS	construction de l'école primaire communale de Cléty	1 621 275,34	300 000,00	40,00%	120 000,00
COMMUNE DE FAMPOUX	2024-05832	SERVICES PUBLICS	réhabilitation d'une grange en salle polyvalente et d'un bâtiment en maison des associations	545 290,00	300 000,00	30,00%	90 000,00
COMMUNE DE FERQUES	2024-02402	SERVICES PUBLICS	acquisition d'un terrain en vue de la construction d'une maison médicale	130 000,00		30,00%	39 000,00
COMMUNE DE FLÉCHIN	2024-06627	SERVICES PUBLICS	réhabilitation thermique de la mairie	519 228,92	300 000,00	40,00%	120 000,00
COMMUNE DE GAUCHIN-LÉGAL	2024-06295	SERVICES PUBLICS	réhabilitation d'une bâtisse située au 710 chaussée Brunehaut en Maison de Services	488 360,28	300 000,00	30,00%	90 000,00
COMMUNE DE HERMIES	2024-05142	SERVICES PUBLICS	construction d'un restaurant scolaire	805 130,90	300 000,00	30,00%	90 000,00
COMMUNE DE HESDIN	2024-03484	SERVICES PUBLICS	installation de modulaires à l'école et désamiantage (1ère tranche)	323 826,91	300 000,00	30,00%	90 000,00
COMMUNE DE MAZINGHEM	2024-04165	SERVICES PUBLICS	réhabilitation de la salle polyvalente	399 569,95	300 000,00	33,33%	100 000,00
COMMUNE DE MUNCQ-NIEURLET	2024-03015	SERVICES PUBLICS	reconstruction de la mairie (phase 2)	365 800,00	300 000,00	40,00%	120 000,00
COMMUNE DE NESLES	2024-04710	SERVICES PUBLICS	réhabilitation de la salle multiactivités - phase 1	351 069,41	300 000,00	35,00%	105 000,00
COMMUNE DE NORTKERQUE	2024-01020	SERVICES PUBLICS	construction d'une salle intercommunale	2 643 270,00	300 000,00	40,00%	120 000,00
COMMUNE DE OYE-PLAGE	2024-06644	SERVICES PUBLICS	rénovation de la toiture de l'école Les Petits Moulins	143 975,00		35,00%	50 391,25
COMMUNE DE PERNES-LÈS-BOULOGNE	2024-05661	SERVICES PUBLICS	construction d'une salle multi-activités - phase 2	494 837,94	300 000,00	40,00%	120 000,00
COMMUNE DE PUISIEUX	2024-04912	SERVICES PUBLICS	acquisition d'un terrain pour y créer un espace intergénérationnel	36 000,00		30,00%	10 800,00
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-CHOQUEL	2024-05138	SERVICES PUBLICS	création d'un espace de vie multi-activités	303 600,00	300 000,00	30,00%	90 000,00

COMMUNE DE SAINT-TRICAT	2024-04796	SERVICES PUBLICS	rénovation énergétique et réaménagement de la mairie	94 859,61		30,00%	28 457,88
COMMUNE DE SERVINS	2024-06643	SERVICES PUBLICS	construction d'un équipement polyvalent cantine/accueil périscolaire	1 261 896,00	300 000,00	33,33%	100 000,00
COMMUNE DE SIMENCOURT	2024-03813	SERVICES PUBLICS	extension et rénovation énergétique de l'école	1 104 312,53	300 000,00	33,33%	100 000,00
COMMUNE DE TINGRY	2024-04844	ACQUISITIONS FONCIERES	acquisition d'une parcelle en vue d'y réaliser une salle associative	14 600,00		30,00%	4 380,00
COMMUNE DE WAILLY	2024-06565	SERVICES PUBLICS	réhabilitation d'une ferme en tiers lieu numérique	997 161,00	300 000,00	33,33%	100 000,00
ESPACES PUBLICS QUALITATIFS							
COMMUNE DE BIHUCOURT	2024-06577	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	aménagement d'un parking végétalisé et de la rue de la Cité	311 000,00	200 000,00	30,00%	60 000,00
COMMUNE DE BOYELLES	2024-03376	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	création et aménagement d'un espace jeux multigénérationnel	236 706,00	200 000,00	25,00%	50 000,00
COMMUNE DE CAFFIERS	2024-02119	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	création d'un espace multigénérationnel	388 533,00	200 000,00	25,00%	50 000,00
COMMUNE DE CAMBRIN	2024-01787	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	aménagement qualitatif d'un espace public dans le centre bourg	471 287,00	200 000,00	20,00%	40 000,00
COMMUNE DE FARBUS	2024-06585	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	aménagement d'un espace sport et loisirs multigénérationnel	18 090,00		20,00%	3 618,00
COMMUNE DE FOUQUEREUIL	2024-04177	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	aménagement qualitatif d'un espace public au Clos Fleuri	272 952,00	200 000,00	30,00%	60 000,00
COMMUNE DE FRESNES-LÈS-MONTAUBAN	2024-06324	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	aménagement d'un parc intergénérationnel : le parc des Frênes	162 000,96		26,17%	42 400,19
COMMUNE DE GOUY-EN-ARTOIS	2024-03369	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	création d'un espace ludique et sportif intergénérationnel	42 723,00		28,49%	12 172,52
COMMUNE DE HAMBLAIN-LES-PRÉS	2024-02722	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	aménagement d'un espace de nature et de loisirs	335 911,36	200 000,00	25,00%	50 000,00
COMMUNE DE LEFAUX	2024-06142	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	aménagement d'un espace public qualitatif	57 157,00		30,00%	17 147,10
COMMUNE DE MARENLA	2024-03708	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	aménagement d'un espace public qualitatif, socio-culturelle et de stationnement	71 326,94		20,00%	14 265,38
COMMUNE DE MARLES-SUR-CANCHE	2024-03494	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	aménagement d'une oseraie ludique (phase 2)	175 340,00		20,00%	35 068,00
COMMUNE DE ROEUX	2024-06633	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	aménagement d'un espace sport et loisirs multigénérationnel	87 125,00		20,00%	17 425,00
COMMUNE DE SERICOURT	2024-02523	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	création d'un chemin piétonnier	65 067,90		20,00%	13 013,58
BATIMENTS DIVERS, AIRES DE JEUX, COMMERCE DE PROXIMITE							
COMMUNE DE AUCHY-LES-HESDIN	2024-06755	BATIMENTS DIVERS	création d'un club house pour l'association sportive de football	8 050,00		15,00%	1 207,50
COMMUNE DE DELETTES	2024-06354	AIRES DE JEUX - EQUIP SPORTIFS	aménagement d'une aire de jeux sur le terrain de l'ancienne gare	24 175,00		15,00%	3 626,25
COMMUNE DE DESVRES	2024-06203	BATIMENTS DIVERS	création d'un pôle technique environnemental	677 334,88	200 000,00	25,00%	50 000,00
COMMUNE DE ESSARS	2024-03637	AIRES DE JEUX - EQUIP SPORTIFS	réhabilitation d'une aire de jeux rue des Acacias	22 521,02		15,00%	3 378,15
COMMUNE DE LA CAPELLE-LÈS-BOULOGNE	2024-03236	BATIMENTS DIVERS	réhabilitation de l'ancien presbytère destiné à une activité commerciale	87 607,19		15,00%	13 141,07
COMMUNE DE NEUVE-CHAPELLE	2024-06650	COMMERCE DE PROXIMITE	création d'une boulangerie artisanale	328 550,00	200 000,00	15,00%	30 000,00
COMMUNE DE PEUPLINGUES	2024-05229	BATIMENTS DIVERS	couverture du city stade	186 928,59		15,00%	28 039,28
COMMUNE DE VIEILLE-CHAPELLE	2024-06138	ACQUISITIONS FONCIERES	acquisition d'un bâtiment situé rue de la Place pour divers aménagements	56 675,98		15,00%	8 501,39
COMMUNE DE VITRY-EN-ARTOIS	2024-06344	BATIMENTS DIVERS	réhabilitation d'une friche commerciale en locaux pour les services techniques	819 780,56	200 000,00	20,00%	40 000,00
PATRIMOINE							
COMMUNE DE BERLENCOURT-LE-CAUROY	2024-06568	PATRIMOINE	rénovation de l'électricité des églises de Berlencourt et de Le Cauroy	31 226,97		30,00%	9 368,09
COMMUNE DE ESTRÉE	2024-04788	PATRIMOINE	rénovation de la toiture et des vitraux de l'église	38 020,18		30,00%	11 406,05
COMMUNE DE HAMBLAIN-LES-PRÉS	2024-04146	PATRIMOINE	mise aux normes PMR et aménagement des abords de l'église	37 820,40		30,00%	11 346,12
COMMUNE DE HAMELINCOURT	2024-06557	PATRIMOINE	sécurisation de l'accès au clocher de l'église (plancher et escalier)	18 500,00		30,00%	5 550,00
COMMUNE DE HUMBERCAMPES	2024-06428	PATRIMOINE	restauration des vitraux de l'église Saint-Barthélemy	30 100,00		30,00%	9 030,00
COMMUNE DE LA CAUCHIE	2024-06560	PATRIMOINE	réaménagement du parvis de l'église	24 862,00		30,00%	7 458,60
COMMUNE DE RIENCOURT-LÈS-CAGNICOURT	2024-06647	PATRIMOINE	rénovation du parvis de l'église	45 900,00		30,00%	13 770,00
COMMUNE DE VERCHOCQ	2024-06483	PATRIMOINE	travaux de maçonnerie de la chapelle de Gournay	12 888,00		30,00%	3 866,40
COMMUNE DE VIS-EN-ARTOIS	2024-06630	PATRIMOINE	rénovation des façades "Art Déco" de l'école	66 412,06		30,00%	19 923,61
VOLET BOURGS CENTRES							
COMMUNE DE DESVRES	2024-06197	BOURGS CENTRES	travaux de renforcement d'attractivité des services structurants	228 704,24		30,00%	68 611,27
COMMUNE DE HESDIN	2024-05248	BOURGS CENTRES	réhabilitation du pôle scolaire	3 220 086,29	667 000,00	30,00%	200 000,00
TOTAL				27 653 249,78			3 672 949,28

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction du Développement, de l'Aménagement et de
l'Environnement
Service Développement territorial

RAPPORT N°59

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 18 NOVEMBRE 2024

FARDA AMÉNAGEMENT - TROISIÈME PROGRAMMATION 2024

Le présent rapport propose d'attribuer les subventions FARDA AMENAGEMENT aux projets déposés par les communes et Syndicats, selon les modalités du FARDA 2023-2026 adoptées lors du Conseil départemental du 12 décembre 2022.

Les projets retenus au titre de cette 3^{ème} programmation 2024 représentent 131 dossiers, dont 26 bonifiés, correspondants à un montant total de travaux de 27 653 249,78 € HT pour un montant d'aide départementale de 3 672 949,28 €. La liste des projets est détaillée en annexe.

La mise en œuvre de ces subventions départementales s'applique selon les conditions et modalités suivantes :

- 1) Dans la limite des crédits inscrits au budget départemental, le Département pourra effectuer un premier versement de 50 % du montant prévisionnel de la subvention, sur production d'un ordre de service de démarrage ou d'une attestation de démarrage des travaux signée par le maire.
- 2) Des versements d'acomptes intermédiaires sont possibles, au prorata des dépenses réalisées jusqu'à 90 % maximum des dépenses réalisées. Ces versements se feront sur présentation des pièces justificatives suivantes :
 - Etat récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public ;
 - Factures correspondant au projet ;
 - Les pièces spécifiques précisées selon les dispositifs concernés.
- 3) Le versement du solde se fera sur présentation des pièces justificatives suivantes :
 - Etat récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public ;
 - Factures correspondant au projet ;
 - Plan de financement définitif faisant apparaître l'intégralité des sources de financement de l'opération (par exemple DETR, autres collectivités ou organismes) ;

- Le cas échéant : procès-verbal de réception de travaux, visite de réception en présence de la MDADT ;

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, joindre obligatoirement la délibération reprenant les modalités d'amortissement de la subvention.

Seules les dépenses réalisées à compter de la date de réception par le Département de la demande de subvention (lettre d'intention) seront prises en compte.

La modalité précitée permettant souplesse et réactivité face aux projets portés par les communes, s'appliquera sur l'ensemble du programme FARDA 2023-2026 dans une logique de cohérence et d'homogénéité de traitement, notamment pour les programmations adoptées en 2023 et 2024.

- 4) Si la dépense réelle de l'opération s'avère inférieure au montant de la dépense subventionnable, la subvention sera révisée sur la base du taux de participation. Si la dépense réelle est supérieure à la dépense subventionnable, la subvention restera égale au montant prévu dans la décision d'attribution.
- 5) Le Département se réserve le droit de suspendre le paiement, voire d'exiger le reversement partiel ou total des sommes reçues, s'il s'avère que l'opération n'a pas été réalisée conformément aux documents présentés à l'appui de la demande de subvention, ou bien que tout ou partie de la subvention n'a pas été utilisé pour l'objet initialement décrit.
- 6) L'aide départementale est subordonnée au respect d'un délai de deux ans pour l'achèvement des travaux à compter de la date de notification. Avant l'échéance de ce délai, le bénéficiaire pourra solliciter à titre exceptionnel une prolongation sur justification motivée. A défaut, le bénéfice de la subvention sera perdu.
- 7) La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication » consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : [https : //www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication](https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication) ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- Promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).
- Associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.
- Permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flamme, caliquots, looks and roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'évènement.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'adopter la modalité de reprise des dépenses à compter de la date de réception par le Département de la demande de subvention sur l'ensemble du programme FARDA 2023-2026 ;
- D'attribuer dans le cadre du FARDA 2024 un montant total de 3 672 949,28 € de subventions correspondant à 131 projets, selon le détail (taux, montant total de l'opération, assiette éligible et montant de subvention) présenté dans les tableaux annexés au présent rapport.

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C04-540A05	2041481-2041482 & 2324//90554	FARDA Aménagement	9 000 000,00	3 796 893,11	3 672 949,28	123 943,83

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 04/11/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY